

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2025

PJL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 215

AMENDEMENT

présenté par

M. Pilato, M. Amard, Mme Abomangoli, M. Alexandre, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 131, insérer l'alinéa suivant :

« – à assurer l'accessibilité et l'abordabilité des points d'eau publics notamment en multipliant les points d'achat et de recharge des cartes monétiques. Pour faciliter l'accès aux bornes fontaines monétiques, les points de vente et de recharge pourront être démultipliés notamment au sein des 16 structures France Services réparties sur l'île ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP souhaite garantir l'application de mesures correctives à mettre en œuvre en cas d'accès inexistant ou insuffisant à l'eau potable.

L'installation de fontaines publiques d'eau potable, de rampes d'eau et de bornes fontaines sont contenues dans le Code général des collectivités territoriales, une transposition de la directive révisée "Eau potable" qui oblige les communes et EPCI disposant de la compétence eau potable.

L'accès à ces points d'eau, s'ils existent à Mayotte bien qu'en nombre insuffisant, est freiné par la centralisation de l'achat et du rechargement des cartes en un point unique sur la commune de Mamoudzou ainsi que par un coût d'entrée élevé de plus de 30 euros, alors que 42 % de la population vit avec moins de 160 € par mois. Le nombre insuffisant de bornes entraîne de très longues files d'attente, ce qui génère des tensions et conflits pour la ressource en eau. Dans le rapport de la commission d'enquête relative à la mainmise sur la ressource en eau par les intérêts privés et ses conséquences, Mathilde Panot alertait déjà en 2021 sur la situation de l'eau à Mayotte et les factures exorbitantes imposées par une filiale de Vinci, envoyant des huissiers recouvrer les factures. Mathilde Panot recommandait alors de mettre en place d'autres points de vente pour les cartes des bornes monétiques d'eau afin de garantir l'accès à l'eau à tous, et de faire cesser les rafles de la Police aux Frontières au niveau de ces bornes, qui sont le seul accès à l'eau pour les personnes les plus défavorisées.

Bien que plus d'une vingtaine de pétitions pour demander des installations supplémentaires aient été déposées auprès de l'ARS en mai 2024, la plupart restent sans suite. Cet amendement est proposé par le collectif des ONG françaises du secteur de l'eau et de l'assainissement, Coalition Eau.